



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
14 juillet 2009
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2009

8-11 septembre 2009, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur la session annuelle de 2009
(26 mai-3 juin 2009)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
Débat consacré au PNUD	2
II. Déclaration et rapport annuel de l'Administrateur	2
III. Engagements de financement	6
IV. Évaluation	7
V. Rapport sur le développement humain	8
VI. Programmes de pays et questions connexes	9
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	10
VIII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	11
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	12
Débat consacré au PNUD et au FNUAP	12
X. Audit et contrôles internes	12
XI. Missions de visite	17
Débat consacré au FNUAP	18
XII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	19
XIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	24
XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	25
XV. Évaluation	26
XVI. Questions diverses	28



I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2009 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 26 mai au 3 juin 2009.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/L.2) ainsi que le rapport sur sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/9).
3. Le Conseil d'administration a décidé de suivre le calendrier établi pour ses futures sessions et de tenir sa deuxième session ordinaire de 2009 du 8 au 11 septembre 2009.
4. Le Conseil d'administration a décidé oralement de remettre sa deuxième session ordinaire de 2009 à sa première session ordinaire de 2010 l'examen des budgets d'appui du PNUD et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que de l'examen à mi-parcours par le PNUD des arrangements de programmation pour 2008-2011.
5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009 figurent dans le document DP/2009/27, qui peut être consulté à l'adresse www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement

II. Déclaration et rapport annuel de l'Administrateur

6. Dans sa première déclaration devant le Conseil d'administration, le nouvel Administrateur, Helen Clark, a remercié le Secrétaire général et l'Administrateur associé ainsi que le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'administration de l'appui qu'ils lui avaient apporté lorsqu'elle avait assumé ses nouvelles fonctions au PNUD. Elle a réaffirmé le rôle important que jouait le Conseil en guidant l'Organisation et a évoqué l'orientation future du Programme à la lumière des nombreuses crises auxquelles était confrontée la communauté internationale. L'une des premières priorités consisterait à mieux cibler l'action du PNUD sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ces derniers étant au cœur même de la mission de l'Organisation et étant consacrés par le plan stratégique du PNUD.
7. Il ne restait plus que six ans pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et la communauté internationale avait l'obligation d'honorer ses promesses. Lors du Sommet du G-8 de 2005, à Gleneagles, les pays participants avaient promis d'accroître l'aide publique au développement de 50 milliards de dollars avant la fin de 2010, promesse qui n'avait toujours pas été tenue. L'Administrateur a évoqué les mesures que le PNUD avait adoptées pour donner suite au Sommet de Gleneagles en collaboration avec les gouvernements des pays associés, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans le but de mettre au point des « scénarios de Gleneagles » et d'élargir l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le

développement, et pas seulement dans une perspective macroéconomique ou une perspective de développement. Les scénarios de Gleneagles devraient être publiés sous peu, et il fallait espérer que, lors du prochain sommet du G-8, en juillet 2009, les ressources précédemment annoncées pourraient être mobilisées pour promouvoir leur mise en œuvre.

8. L'Administrateur a donné quelques explications concernant le premier rapport annuel sur l'exécution du plan stratégique et a évoqué son importance en tant que mécanisme de responsabilisation, relevant que le rapport reflétait l'approche concertée qui avait été établie entre le PNUD et les fonds et programmes associés, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Programme des Volontaires des Nations Unies. Le rapport contenait des informations et des analyses concernant les résultats stratégiques, y compris les résultats des programmes et des projets, comme demandé par le Conseil. Comme les activités du PNUD étaient essentiellement axées sur le renforcement des capacités, il fallait parfois attendre une dizaine d'années, voire davantage, pour en constater les résultats dans la pratique, de sorte qu'il était assez difficile de rendre compte des réalisations effectivement obtenues. L'Administrateur a réaffirmé que le PNUD ne pouvait pas être une « super organisation non gouvernementale » et que, conformément au plan stratégique, l'Organisation entreprendrait de moins en moins de projets de petite envergure et de caractère moins stratégique.

9. L'Administrateur, rappelant les efforts menés par le PNUD dans d'autres domaines d'importance capitale comme l'égalité des sexes, la coopération Sud-Sud, la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la gestion axée sur les résultats, a souligné que le PNUD devait pouvoir compter sur des ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, ce qui était encore plus important si l'on considérait la conjoncture économique actuelle et ses effets sur les groupes les plus vulnérables. Les délégations pouvaient être assurées que le PNUD continuerait de maximiser l'efficacité et d'identifier les domaines auxquels devait être accordée la priorité. L'Administrateur a remercié les membres du Conseil d'administration de la contribution soutenue qu'ils apportaient à la direction du PNUD et, après avoir réaffirmé son engagement de ne négliger aucun effort pour que le PNUD fasse une différence et atteigne les objectifs de développement communs, a invité l'Administrateur associé à rendre compte au Conseil des initiatives du PNUD et des questions qui appelaient l'attention du Conseil.

10. L'Administrateur associé s'est référé à la décision de l'Assemblée générale de placer sur un cycle quadriennal plutôt que triennal l'examen complet des politiques opérationnelles de développement et a évoqué la nécessité pour les fonds et programmes des Nations Unies d'aligner en conséquence leurs cycles de planification stratégique. Il a suggéré au Conseil d'administration de prolonger le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 de deux ans pour qu'il s'étende jusqu'à la fin de 2013. Il s'est référé également à la décision 2008/24 du Conseil concernant la mise en œuvre à titre pilote d'une politique de soutien budgétaire direct et de mise en commun des fonds. Le Siège travaillait en étroite collaboration avec les bureaux de pays qui souhaitaient mettre cette politique à l'essai conformément aux directives et procédures établies. Le Siège s'emploierait également à promouvoir l'application d'une approche harmonisée au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et à élaborer des critères d'évaluation de ce type d'appui au développement. L'Administrateur associé, après avoir informé le

Conseil des efforts déployés pour renforcer la gestion axée sur les résultats, a appelé son attention sur quatre questions sur lesquelles la Direction devait faire porter son attention pour que le PNUD continue de contribuer efficacement aux efforts de développement et au renforcement de l'infrastructure : excellence du personnel, mise en place d'une surcapacité temporaire, réajustement de l'Organisation et efficience budgétaire. Il s'agissait certes là d'un problème difficile, mais il était indispensable d'y apporter une solution si l'on voulait pouvoir gérer une organisation complexe comme le PNUD d'une manière qui inspire confiance dans les capacités et dans l'efficacité de l'Organisation.

11. Les délégations ont souhaité la bienvenue au nouvel Administrateur et l'ont félicitée de sa nomination et plusieurs ont mis en relief l'importance de l'occasion. Les délégations ont exprimé leur appui à la vision reflétée dans la déclaration de l'Administrateur, confirmant qu'elle correspondait de très près à l'orientation que devrait suivre le PNUD. Elles ont remercié l'Administrateur associé de son rapport et nombre d'entre elles ont souligné que le PNUD devait continuer de moduler son action en fonction des souhaits et des intérêts des pays de programme et de mettre l'accent sur son mandat essentiel, particulièrement le renforcement des capacités et le développement, pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Quelques délégations ont invité le PNUD à se fonder dans son action sur des principes opérationnels qui puissent être universellement acceptés et appliqués et ont également réaffirmé l'importance du Bureau spécial de la coopération Sud-Sud.

12. Presque toutes les délégations ont exprimé la crainte que la crise économique et financière n'empêche d'avancer sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Étant donné la situation actuelle, de nombreuses délégations ont encouragé les pays donateurs à honorer, en dépit de la crise, les engagements qu'ils avaient pris de mettre des ressources adéquates à la disposition du PNUD. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD de continuer d'axer ses activités sur les pays les moins avancés et les plus vulnérables et de concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels il jouissait d'un avantage comparatif, d'affiner son image de marque grâce à une meilleure communication et de soumettre au Conseil d'administration des rapports plus détaillés indiquant les résultats concrets donnés par ses interventions sur le terrain.

13. Beaucoup de délégations, se félicitant de ce qu'un cadre de responsabilisation de la direction du PNUD ait été adopté en 2008, ont demandé au Programme de continuer de renforcer son obligation redditionnelle et d'améliorer sa transparence. Plusieurs délégations ont reconnu que les réformes en cours au niveau des pays et les projets pilotes entrepris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » avaient contribué à améliorer l'efficience, l'efficacité et la cohérence des activités et ont demandé que des réformes semblables soient introduites au Siècle en modifiant les règles, règlements et procédures qui affectaient la cohérence de l'action de divers organismes des Nations Unies.

14. L'importance de la corrélation entre les mesures anticorruption, l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement durable a été évoquée et le PNUD a été invité à avoir à l'esprit la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les activités qu'il menait au niveau des pays en matière de

gouvernance. Quelques délégations ont demandé au PNUD de développer dans une optique stratégique ses compétences en matière de gouvernance démocratique en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels le Programme pourrait avoir l'impact le plus marqué. D'autres délégations ont demandé au PNUD de veiller à ce que les conditions convenues dans la décision 2008/37 concernant la divulgation des rapports d'audit interne soient rigoureusement respectées afin de garantir la confidentialité de l'information. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que le PNUD allouait une plus large part de ses ressources à la promotion d'une gouvernance démocratique qu'aux activités visant à réduire la pauvreté. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD d'améliorer l'efficacité de ses activités en matière de redressement rapide et de rétablissement de la paix, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, de renforcement des capacités, d'assistance technique et de concertation. Quelques délégations ont souligné qu'il importait de définir clairement quel serait le rôle du PNUD en ce qui concerne les changements climatiques de sorte que le Programme puisse maximiser la pertinence et l'impact de sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui devait avoir lieu à Copenhague en décembre 2009.

15. De nombreuses délégations se sont référées aux questions de l'égalité des sexes et de l'intégration de la problématique hommes-femmes aux programmes et ont réitéré l'importance que revêtait l'égalité des sexes en tant qu'aspect transversal des efforts de développement et des activités de l'Organisation. Une délégation a remercié le PNUD du rôle actif qu'il jouait au sein du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et de la stratégie qu'il avait élaborée afin de renforcer, au moyen de mécanismes de développement et de mécanismes institutionnels concrets, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Une autre délégation a pris note des efforts systématiques que faisait le PNUD pour mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans ses activités de prévention des crises et de redressement, dans l'ensemble de ses opérations, dans ses quatre domaines d'activité prioritaires et dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la promotion de l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques en s'attachant à intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques d'atténuation des effets des changements climatiques et aux mécanismes de financement.

16. L'Administrateur a remercié les délégations de l'appui qu'elles avaient manifesté à l'œuvre menée par le PNUD ainsi que des paroles aimables qu'elles lui avaient adressées à l'occasion de sa prise de fonctions. Elle a donné aux délégations l'assurance qu'il serait donné suite à leurs observations et a réaffirmé la ferme volonté du PNUD de s'en tenir aux priorités reflétées dans son plan stratégique et d'intégrer l'atténuation des effets des changements climatiques à ses activités de développement. L'Administrateur s'est engagée à améliorer l'efficacité, à continuer d'apporter un solide appui à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à l'initiative « Unis dans l'action » en ayant en vue les intérêts des pays en développement et en collaborant avec eux et à soumettre régulièrement des rapports robustes sur les résultats obtenus. Elle a reconnu qu'il importait d'établir des partenariats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille des Nations Unies, en particulier avec les donateurs, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales et la société civile.

17. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/9 concernant le rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique 2008-2011, et il a pris note du rapport du PNUD

concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2008 (DP/2009/11/Add.1) ainsi que de son annexe statistique (DP/2009/11/Add.2) et de son rectificatif (DP/2009/11/Add.2/ Corr.1).

III. Engagements de financement

18. L'Administrateur a demandé aux délégations de mettre à la disposition du PNUD les outils dont il avait besoin pour faire face à la récession mondiale et empêcher que soient réduits à néant les progrès si difficilement accomplis sur la voie du développement, à savoir un financement adéquat et prévisible. L'objectif de 1,1 milliard de dollars fixé pour les contributions au titre des ressources ordinaires pour 2008 avait été atteint et le PNUD souhaiterait que les objectifs fixés à cet égard pour 2009 et au-delà soient atteints eux aussi. Cependant, le montant des ressources escomptées pour 2009 était préoccupant dans la mesure où, selon les estimations, les contributions aux ressources ordinaires n'atteindraient que 965 millions de dollars, soit nettement moins que l'objectif de 1 milliard 250 millions de dollars envisagé dans le plan stratégique. L'Administrateur s'est engagée à collaborer avec les donateurs existants pour qu'ils maintiennent leurs contributions à leur niveau actuel et a manifesté son intention d'examiner comment pourrait être élargie la base de contribuants au PNUD.

19. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a récapitulé les traits saillants du budget du PNUD et a indiqué notamment quel était le montant total des contributions aux ressources ordinaires et quels étaient les cinq plus importants contribuants, le nombre de pays qui versaient des contributions aux ressources ordinaires, ceux dont les contributions aux ressources ordinaires du PNUD étaient égales ou supérieures à 1 million de dollars et ceux qui avaient accru leurs contributions au Programme. S'agissant des 3,6 milliards de contributions aux « autres ressources », l'Administrateur assistant a donné une ventilation du chiffre total pour indiquer quelles étaient les contributions bilatérales et multilatérales et les contributions aux ressources locales. Il a mentionné que la situation budgétaire de l'exercice 2009 était préoccupante dans la mesure où, selon les projections, les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources diminueraient vraisemblablement. Il a souligné que le Conseil d'administration devrait faire porter son attention sur cinq questions fondamentales : a) l'écart entre les contributions au budget de 2009 et les montants initialement projetés dans le plan stratégique; b) le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources; c) la vulnérabilité des programmes et des fonds alimentés au moyen de contributions volontaires, y compris le PNUD, en période de crise; d) l'instabilité de la situation financière et le manque d'informations concrètes permettant de programmer les ressources; et e) la prévisibilité (ou l'imprévisibilité) du financement.

20. Une délégation a saisi l'occasion de la session pour annoncer les contributions de son pays au PNUD et aux fonds et programmes qui lui sont associés pour 2009 : 3,5 millions de dollars aux ressources ordinaires du PNUD, 850 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et 30 000 dollars pour le FENU et le Programme des Volontaires des Nations Unies. Cette délégation a fait savoir que son pays appuyait activement le PNUD et avait, dans la limite de ses moyens, accru ses contributions aux ressources ordinaires. Une autre délégation a posé plusieurs questions au sujet des faits et des chiffres cités par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats, et a notamment souhaité savoir

quelle était la raison des réductions des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux locaux et quelles étaient les difficultés et les pressions rencontrées par le PNUD en ce qui concerne les contributions à ses ressources ordinaires et ses arrangements de programmation. Cette délégation a demandé à tous les donateurs de mettre à la disposition du PNUD un financement stable sur une base pluriannuelle.

21. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a remercié la délégation qui avait annoncé des contributions au PNUD. Il a expliqué que les contributions des gouvernements étaient liées à la participation ou aux coûts des programmes et non aux dépenses des bureaux locaux. La réduction de 20 % résultait de la décision qui avait été prise en consultation avec les gouvernements de ne pas tenir compte des initiatives concernant les achats lorsque celles-ci ne contribuaient pas directement à la réalisation des objectifs visés dans le plan stratégique. En réponse à la question de savoir quelles étaient les pressions que cela avait entraîné sur les ressources ordinaires et, de manière générale, les arrangements de programmation, il a expliqué que telle était précisément la raison pour laquelle l'Administrateur avait demandé qu'il lui soit laissé le temps d'étudier et de revoir la question.

22. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/10 concernant l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà.

IV. Évaluation

23. La Directrice du Bureau de l'évaluation a soumis au Conseil d'administration un rapport concernant les évaluations indépendantes. Elle s'est référée à l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes, au cadre global de coopération et aux contributions du PNUD aux efforts déployés dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle a également indiqué quel était le dernier état des améliorations apportées au fonctionnement du Bureau de l'évaluation et des progrès accomplis sur la voie de la création d'une culture de l'évaluation, des mises à jour apportées au manuel du suivi de l'évaluation publié en 2002 et des difficultés auxquelles s'étaient heurtés les efforts visant à renforcer les capacités d'évaluation des bureaux régionaux et bureaux de pays. Elle a mis en relief le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2009 et 2010. Le Directeur du Groupe d'appui opérationnel a exposé les mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations.

24. Deux délégations ont mentionné quatre domaines dans lesquels, à leur avis, le PNUD pourrait s'attacher à améliorer les évaluations à l'avenir : conformité aux normes et couverture des évaluations; qualité; ressources; et suivi. Une délégation, se référant aux appréciations figurant dans le document DP/2009/13, s'est dite préoccupée par le fait que plus de la moitié des rapports d'évaluation considéraient que la conception de l'évaluation et la suite qui y avait été donnée comme « insatisfaisants » ou « particulièrement insatisfaisants », tendance qui n'était pas nouvelle. Cette délégation a craint que le Bureau de l'évaluation ne soit surchargé par son programme de travail et elle a demandé au PNUD de veiller à ce que les résultats des évaluations soient exploités et à ce qu'il leur soit donné une suite au plan interne afin d'améliorer ainsi les résultats.

25. Une autre délégation, tout en considérant que le rapport contenait une grande quantité d'informations utiles, a estimé qu'il aurait pu être présenté plus clairement. Une délégation, se référant à certains paragraphes du rapport annuel, a exprimé l'avis que les évaluations du programme de pays devraient être réalisées avec l'accord du PNUD et de l'État Membre, être axées sur la façon dont le PNUD avait encouragé le développement au moyen de ses programmes et indiquer comment les résultats des évaluations pourraient être utilisés pour améliorer la qualité des programmes.

Évaluation du troisième cadre de coopération régionale (2006-2009) pour les États arabes

26. En ce qui concerne le troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes, les délégations ont souligné à nouveau la nécessité pour tous les acteurs des Nations Unies de coordonner leur action sur le terrain. Deux délégations ont demandé au PNUD d'analyser les activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP afin d'intégrer le point de vue des jeunes à ses programmes et ses projets plutôt que de faire double emploi avec les activités de ces deux autres institutions. Plusieurs délégations ont invité le PNUD à avoir davantage recours aux ressources financières, à l'expérience et aux compétences disponibles dans la région; une autre a demandé au PNUD de mieux utiliser ses conseillers régionaux et leur expérience pour préparer le prochain cadre de coopération régionale. Une délégation a demandé qu'une correction soit apportée à une note de bas de page du rapport sur les activités d'évaluation, qui contenait une erreur concernant l'origine ethnique régionale. D'autres délégations ont demandé au PNUD de mieux prendre en considération les défis auxquels étaient confrontés les États arabes, notamment dans des domaines comme les capacités, le transfert de technologies, la désertification et le développement durable.

27. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/11 concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD. Il a également pris note des documents suivants : a) évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/14); b) réponse de la Direction au résumé de l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/15); et c) examen des mesures prises par l'Administration pour donner suite aux évaluations, y compris les évaluations décentralisées (DP/2009/16).

V. Rapport sur le développement humain

28. Comme suite à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le spécialiste hors classe du Bureau chargé de l'élaboration du rapport sur le développement humain a rendu compte des consultations qui avaient eu lieu au sujet de la mobilité, l'un des thèmes du rapport sur le développement humain de 2009.

29. Deux délégations ont remercié l'auteur de l'exposé d'avoir mis l'accent sur le thème des migrations humaines traité dans le rapport de 2009 et appuyé l'approche qui avait été suivie, consistant à mener une vaste série de consultations avec, entre autres, des représentants de la société civile, des chercheurs et des spécialistes du PNUD. L'une a réaffirmé l'importance que revêtait cette question eu égard à l'impact économique et social énorme qu'avaient les migrations humaines, y

compris par suite des rapatriements de fonds dans les pays d'origine. L'autre a demandé qu'il soit entrepris des recherches au sujet de toutes les incidences des migrations et des mesures que celles-ci appellent. Elle a souligné toutefois qu'elle serait opposée à toute politique qui irait à l'encontre des principes appliqués par son pays en ce qui concerne les migrations de travailleurs hautement qualifiés ou l'accueil de migrants dans les secteurs manquant de personnel.

30. Le spécialiste hors classe a réitéré que le Bureau chargé de l'élaboration du rapport sur le développement humain était résolu à poursuivre son dialogue avec des parties prenantes et les décideurs et a confirmé que le rapport mettrait l'accent sur les effets de la crise économique sur les migrations internationales de travailleurs. Le rapport traiterait des politiques qu'il conviendrait d'élaborer à ce sujet dans le contexte de la réaction naturelle des pays de protéger leurs populations pour les mettre à l'abri de l'impact des migrations. Le rapport analyserait également dans une optique stratégique les politiques que devraient adopter les pays d'origine et les pays d'accueil de sorte qu'ils puissent bénéficier de ce que pouvaient leur rapporter les migrations dès qu'aurait commencé le processus de reprise économique.

31. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2009/17).

VI. Programmes de pays et questions connexes

32. L'Administrateur associé a invité les délégations à passer en revue et à commenter 12 projets de programmes de pays, six prolongations d'un an de programmes de pays, une deuxième prolongation d'un an d'un autre programme de pays et une première prolongation de deux ans de trois programmes de pays. Les administrateurs assistants et directeurs des bureaux régionaux intéressés ont présenté leurs programmes de pays au Conseil d'administration.

33. Les délégations dont les pays faisaient l'objet de nouveaux programmes ont remercié le PNUD et ont mis en relief les domaines dans lesquels les interventions de celui-ci pourraient contribuer à renforcer les capacités et à mieux les aligner sur les priorités nationales de développement. D'autres délégations ont invité le PNUD à réduire les chevauchements d'activités; à mettre l'accent sur les domaines dans lesquels il jouissait d'avantages comparatifs; à établir des partenariats avec d'autres acteurs multilatéraux pour appuyer ses efforts de développement; à affiner son appui à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement; et à renforcer ses capacités en matière de fixation des priorités. Quelques délégations ont rappelé au PNUD qu'il devait, dans tous les cas où cela était possible, abandonner la modalité de l'exécution directe et favoriser celle de l'exécution nationale des projets et des programmes.

34. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD d'avoir, comme l'avait précédemment demandé le Conseil, fait en sorte que les descriptifs de nouveaux programmes de pays soient accompagnés d'une évaluation des résultats des activités de développement réalisées dans chaque pays pendant le précédent cycle de programmation. Ces délégations ont été d'avis que cette pratique contribuait à améliorer la transparence et à renforcer l'obligation redditionnelle. D'autres délégations ont demandé au PNUD de continuer de mettre l'accent dans sa programmation sur les questions transversales majeures comme l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et l'adaptation aux changements climatiques; de

poursuivre ses efforts de coordination des activités des divers organismes des Nations Unies; d'exploiter les possibilités offertes par la coopération régionale pour promouvoir le développement; et d'intégrer à toutes ses activités une composante suivi et évaluation.

35. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Chili, la République islamique d'Iran, la Serbie, la Somalie et le Zimbabwe (DP/2009/18, tableau 1). Il a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/2009/18, tableau 2) ainsi que les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Barbade et l'Organisation des États de l'est des Caraïbes, le Mozambique et les Philippines (DP/2009/18, tableau 2). En outre, il a pris note des projets de descriptifs de programmes de pays pour l'Afghanistan, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Burundi, l'Équateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, le Liban, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ainsi que des observations formulées à leur sujet.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

36. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté ce point de l'ordre du jour, en appelant l'attention des membres du Conseil sur deux questions importantes : le caractère stratégique du partenariat entre le PNUD et le FENU et les résultats du FENU en 2008.

37. Les délégations se sont dites satisfaites des performances et de la croissance du FENU et de la confiance dont celui-ci jouissait, réaffirmant qu'il avait un rôle vital à jouer au sein du système des Nations Unies. Les délégations ont demandé au FENU de s'attacher à mettre au point des interventions de haute qualité pour fournir les capitaux là où ils étaient nécessaires; de promouvoir le renforcement des capacités locales et l'implication nationale dans le processus de développement; et de tirer parti de l'expérience et des compétences acquises par différents partenaires. La délégation d'Haïti a demandé pourquoi le FENU n'intervenait pas davantage dans son pays, qui était le seul de l'hémisphère à faire partie de la catégorie des pays les moins avancés. Une délégation a souhaité savoir pourquoi le FENU n'avait pas atteint les objectifs fixés en ce qui concerne la fourniture de son assistance et les rapports concernant les activités des institutions financières. Une autre, confirmant une contribution de 30 000 dollars, a demandé au FENU d'élargir sa base de donateurs.

38. Le Secrétaire exécutif du Fonds a remercié les délégations de leur appui et a confirmé que le FENU traversait une phase ascendante. Il a évoqué le « Projet FENU 2010 », qui avait pour objectif de passer en revue les systèmes opérationnels afin de continuer d'améliorer les performances. Il a expliqué aux délégations qui avaient posé des questions au sujet des taux d'exécution que le FENU travaillait dans des conditions extrêmement difficiles et fournissait un financement à des institutions nouvelles qui ne répondaient pas toujours – tout au moins dans un premier temps – aux normes internationales. Il a mentionné les rigoureux systèmes de supervision et d'évaluation appliqués par le FENU et appelé l'attention des membres du Conseil sur la capacité du Fonds de « stimuler la réflexion ». Les possibilités de microfinancement en Haïti seraient élargies à l'avenir. Par ailleurs, le FENU avait peine à satisfaire la demande de services de microfinancement en

Angola, en Afghanistan, en Haïti et dans d'autres pays. Les efforts entrepris en collaboration avec le PNUD aideraient à élargir la portée des activités du FENU dans le domaine du microfinancement.

39. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/12 concernant le rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies ainsi que le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD.

VIII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

40. Afin de bien manifester son appui à UNIFEM et souligner l'importance de ses activités, c'est l'Administrateur qui a présenté ce point de l'ordre du jour, réitérant la contribution que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pouvaient apporter à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La Directrice exécutive d'UNIFEM a rendu compte au Conseil de la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds, et la Directrice exécutive adjointe a exposé les activités opérationnelles menées par le Fonds et expliqué le cadre de résultats en matière de gestion élaboré par UNIFEM.

41. Les délégations ont remercié UNIFEM de son travail, des progrès qui avaient été accomplis et des initiatives qu'il avait prises et ont souligné la nécessité de continuer à créer un environnement offrant aux femmes des possibilités économiques accrues de participer davantage à la prise de décisions et aux processus politiques. Les délégations ont reconnu le rôle joué par UNIFEM dans les efforts visant à mettre fin à la violence contre les femmes partout dans le monde et l'ont encouragé à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites de l'augmentation des ressources mais ont relevé la disparité qui existait entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Nombre de délégations ont demandé à UNIFEM de s'orienter vers une gestion axée sur le résultat et de rendre compte plus en détail de l'impact de ces activités. Au moins deux délégations ont accru leur appui aux ressources ordinaires d'UNIFEM.

42. La Directrice exécutive d'UNIFEM s'est dite encouragée par les observations formulées par les délégations au sujet de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité et d'une autre des priorités du Fonds, qui était de mettre fin aux violences sexuelles en tant que moyen de guerre. Elle a évoqué l'appui apporté par UNIFEM à la création d'une nouvelle institution chargée de promouvoir l'égalité des sexes proposée par divers organismes des Nations Unies ainsi que la nécessité de mobiliser des ressources accrues pour lui permettre de mener sa tâche à bien. Elle s'est référée en outre à la croissance d'UNIFEM au sens non seulement monétaire mais aussi politique, a reconnu la nécessité d'élargir la base de donateurs et a confirmé que le Fonds continuerait d'œuvrer dans ce sens.

43. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/13 concernant le rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ainsi que la prolongation de son plan stratégique.

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

44. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport annuel du Bureau et a résumé les résultats de 2008, dont l'exécution de 1 milliard 60 millions de dollars de projets et une contribution de près de 5 millions de dollars à sa réserve opérationnelle.

45. Nombre de délégations ont reconnu le rôle important que jouait le Bureau en Afrique, particulièrement dans le contexte des efforts de redressement après les conflits, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et du développement et lui ont demandé de renforcer sa présence dans les pays en développement. Une délégation a félicité le Bureau d'avoir accru sa réserve opérationnelle et d'avoir mis en place son cadre de redevabilité. Cette délégation a demandé un complément d'information sur la démarche suivie par le Bureau dans le contexte des appels d'offres sur les marchés où il pouvait jouir d'avantages particuliers. Deux délégations se sont félicitées de ce que le Bureau ait commencé d'appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et une autre lui a demandé de continuer à diversifier ses activités et à renforcer sa stabilité financière.

46. Le Directeur exécutif a remercié les délégations et a pris note de ce que quelques délégations avaient encouragé le Bureau à prendre l'initiative d'aider les gouvernements des pays en développement à renforcer leurs capacités et à leur fournir une assistance dans le domaine de la passation de marchés. Le Bureau prenait une part plus active aux réunions des équipes de pays des Nations Unies afin de fournir une assistance plus stratégique dans les domaines dans lesquels il jouissait d'avantages comparatifs. L'image projetée par le Bureau avait changé, comme en témoignaient les deux dernières enquêtes menées auprès de ses partenaires, et le Bureau s'employait à renforcer le mécanisme de contrôle et de redevabilité. Le Directeur exécutif a expliqué que, lorsque des appels d'offres internationaux étaient lancés, le Bureau pouvait soumissionner mais que celui-ci préférait traiter de gré à gré après avoir été invité à soumissionner, dans le respect rigoureux des directives établies. Le Bureau s'efforçait d'établir des partenariats étroits à long terme avec différents partenaires, citant à titre d'exemple sa collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le Bureau continuerait de diversifier ses activités à l'avenir.

47. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/14 concernant le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

X. Audit et contrôle internes

PNUD

48. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a présenté le rapport sur l'audit et le contrôle internes (DP/2009/23) établi comme suite à la décision 2008/13 du Conseil d'administration, qui contenait une liste des principales

conclusions et appréciations issues des audits, un tableau récapitulant les recommandations en cours non appliquées, par ancienneté et par catégorie, ainsi qu'une explication des conclusions auxquelles il n'avait pas été donné suite depuis 18 mois ou plus. L'Administrateur associé a exposé la réponse de l'Administration concernant les observations formulées au sujet de l'obligation de rendre compte du suivi et de l'encadrement et a expliqué les raisons du retard intervenu dans la mise en œuvre des normes IPSAS. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a rendu compte au Conseil des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en 2008, et la Présidente du Comité consultatif d'audit du PNUD a répondu aux questions posées par les délégations.

49. Nombre de délégations ont réaffirmé l'importance que reflétaient les cadres de redevabilité du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets comme outils d'évaluation des contributions apportées à l'exécution des programmes et de l'impact des dépenses, et ont demandé aux deux institutions de se montrer diligentes en matière de surveillance et de maîtrise des risques. Elles se sont dites satisfaites, dans l'ensemble, des résultats obtenus par les audits du PNUD et ont pris acte des efforts déployés pour remédier aux points faibles identifiés, ainsi que des résultats obtenus par le Bureau d'audit du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets lors de sa première année complète de fonctionnement et ont demandé des informations concernant la structure de ce service et les mesures adoptées par le Bureau pendant l'année pour former son personnel. Les délégations ont demandé que le Conseil d'administration soit tenu régulièrement informé de l'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS.

50. Une délégation a félicité les institutions de s'employer à créer une culture d'obligation redditionnelle et a demandé à la direction générale et au Comité consultatif d'audit du PNUD si un certain pourcentage d'appréciations insatisfaisantes devait être considéré comme normal, comment le cadre de contrôle interne et le système de gestion des risques de l'entreprise étaient appliqués et améliorés, comment la gestion axée sur les résultats était intégrée aux procédures du PNUD et quels étaient les points forts et les points faibles des politiques suivies par le PNUD en matière d'obligation redditionnelle et de contrôle de la gestion. Cette même délégation a demandé si le retard intervenu dans la mise en œuvre des normes IPSAS aurait pu être évité et si le PNUD était véritablement prêt à les appliquer et a souhaité savoir si le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations était d'accord avec les « 11 premières » priorités d'audit identifiées par le PNUD.

51. De nombreuses délégations, reconnaissant que le PNUD était toujours au nombre des premiers à adopter de nouveaux systèmes de gestion financière, se sont dites surprises d'apprendre que la mise en œuvre des normes IPSAS avait deux ans de retard. Elles ont demandé au PNUD de les tenir informées du coût prévisible de ce retard et de l'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS. Deux délégations ont demandé à l'Administrateur de rechercher le moyen de réduire le nombre et la gravité des problèmes d'audit et de faire le nécessaire pour que les administrateurs de projets soient mieux à même de suivre leurs portefeuilles du point de vue des risques ou de mettre au point d'autres moyens de suivre l'exécution des projets. Ces deux délégations ont demandé l'avis du Comité consultatif d'audit sur deux questions, qui étaient de savoir si l'actuel système de gestion des risques de l'entreprise présentait des défaillances quelconques et si le cadre de redevabilité du PNUD était intégré à ses activités. Une délégation a émis l'opinion que l'introduction au PNUD d'une culture de la gestion axée sur les résultats

constituerait une assurance accrue pour les donateurs et a réitéré l'importance des procédures énoncées dans la décision 2008/37 concernant la divulgation des rapports d'audit interne du PNUD. Une autre délégation a fait savoir qu'elle continuerait de suivre les rapports d'audit du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dans le cas duquel le PNUD était le principal bénéficiaire des subventions accordées pour la réalisation de projets entrepris en collaboration avec d'autres institutions.

52. L'Administrateur associé a souligné qu'aucun effort n'était ménagé pour que les appréciations insatisfaisantes ne soient pas acceptées telles quelles, même si un tel résultat était parfois inévitable étant donné les circonstances. Il appartenait à l'Administration de reconnaître et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations structurelles s'imposaient : les modifications apportées au système de rapprochement des relevés bancaires était un exemple de cette approche, bien qu'il faille parfois, étant donné les capacités dont disposaient les bureaux de pays, appliquer une approche modifiée. L'Administrateur associé a mis en relief l'importance de la gestion axée sur les résultats et la contribution qu'elle pouvait apporter à une transformation de la culture de la gestion au PNUD. Il a évoqué la nécessité de reconsidérer le portefeuille de projets du PNUD et d'en éliminer les petits projets ayant une moindre valeur stratégique. Il a pris acte des regrets exprimés par certaines délégations concernant les retards intervenus dans la mise en œuvre des normes IPSAS au PNUD mais a réitéré la nécessité de veiller à ce que les directeurs de programme et gestionnaires ne soient pas appelés à accomplir un travail pour lequel ils ne disposaient pas des ressources nécessaires ainsi que d'éviter de susciter un sentiment de « lassitude du changement » parmi les fonctionnaires du PNUD.

53. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a confirmé que la gestion axée sur les résultats était intégrée aux travaux conceptuels du PNUD mais qu'il faudrait peut-être un certain temps pour que les gestionnaires comprennent, appuient et appliquent ce concept. Il en allait de même de la gestion de l'exécution nationale des projets. La détermination des « 11 premières » priorités d'audit était le résultat d'un processus consultatif dans le cadre duquel le Bureau de l'audit et des investigations souscrivait aux priorités identifiées. S'agissant de l'accès aux rapports d'audit d'États non membres – et en particulier d'une demande du Bureau de l'Inspecteur général du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a réitéré que les indications données par le Conseil d'administration à ce sujet ne valaient clairement que pour les États Membres et ne s'appliquaient pas aux donateurs qui n'étaient pas des États membres.

54. La Présidente du Comité consultatif d'audit a réaffirmé que celui-ci avait participé à l'élaboration du cadre de redevabilité du PNUD et que les mesures adoptées pour l'appliquer – comme la mise en place des systèmes de gestion des risques de l'entreprise et de budgétisation axée sur le résultat – témoignaient des efforts continus d'amélioration qui étaient faits. S'agissant du retard intervenu dans l'introduction des normes IPSAS, elle a précisé que les réformes décidées par l'Assemblée générale et la modification des systèmes et des processus connexes constituaient des considérations critiques et que le Comité convenait qu'il fallait retarder leur mise en œuvre.

55. Le Directeur du Bureau de l'audit interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a confirmé que le Bureau relevait directement du Directeur exécutif et faisait rapport au Comité consultatif de la stratégie et de l'audit lors de ses réunions. Il a exposé la structure du Bureau de l'audit interne et a confirmé que son personnel était composé de professionnels pleinement accrédités et que la formation était un élément important et continu de l'effort de perfectionnement du personnel.

FNUAP

56. Le Directeur de la Division des services de contrôle a présenté le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2008 (DP/FPA/2009/5) et la Directrice exécutive adjointe (Programmes) la réponse de l'Administration du Fonds. La Présidente du Comité consultatif d'audit du FNUAP a participé aux discussions.

57. Les délégations, soulignant que la qualité du rapport du FNUAP s'était améliorée, ont relevé que le rapport comportait une analyse d'ensemble de l'univers des risques auxquels était confronté le Fonds. Ils ont félicité l'Administration des efforts déployés pour renforcer les mécanismes d'obligation redditionnelle, de contrôle et de suivi et des progrès accomplis à cet égard. Elles ont pleinement appuyé les mesures adoptées par le FNUAP pour améliorer la transparence, ont accueilli favorablement le rapport annuel du Comité consultatif d'audit et se sont dites encouragées par le fait que le FNUAP considérait que le Comité consultatif apportait une contribution utile à ses activités. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir mis en place le cadre de redevabilité et ont souligné qu'un tel instrument était indispensable si l'on voulait pouvoir suivre de très près les contributions apportées à l'exécution des programmes, veiller à la rigoureuse régularité des opérations financières et améliorer l'efficacité avec laquelle les ressources étaient utilisées. Les délégations ont fait observer que la restructuration et la décentralisation du Fonds avaient accru la complexité des activités d'audit et de contrôle mais les avaient aussi rendues plus nécessaires et ont souligné qu'il importait au plus haut point d'axer les ressources disponibles pour l'audit et le contrôle sur les 11 priorités identifiées. Les délégations ont appuyé les mesures qui avaient été adoptées récemment pour continuer à renforcer la modalité de l'exécution nationale.

58. Quelques délégations ont pris note des difficultés rencontrées dans les domaines de la conception, de la gestion et du suivi des programmes et se sont interrogées sur le point de savoir si d'autres mesures ne devraient pas être adoptées en matière de contrôle interne et de formation du personnel à la gestion axée sur les résultats, surtout au niveau des pays. Des informations ont été demandées au sujet du calendrier prévu pour le règlement des questions systémiques liées à la gestion axée sur les résultats. La crainte a été exprimée que la couverture des services d'audit ne soit actuellement insuffisante étant donné l'accroissement des ressources globales du Fonds. Un complément d'information a été demandé au sujet des méthodes de recrutement du personnel d'audit. La Présidente du Comité consultatif d'audit a été invitée à commenter les points suivants : quelles seraient les incidences de la mise en œuvre au FNUAP d'une stratégie de gestion des risques de l'entreprise; quelles seraient les mesures adoptées pour renforcer la Division des services de contrôle; quelle serait la proportion d'appréciations insatisfaisantes (dans un environnement à haut risque) que le Conseil d'administration pourrait

considérer comme normale; quelles étaient les mesures proposées par le FNUAP pour régler les questions liées à la modalité de l'exécution nationale; et quels étaient les points forts et les points faibles du cadre de redevabilité et de la politique de contrôle.

59. Les délégations ont réaffirmé leur appui à la mise en œuvre des normes IPSAS et ont encouragé le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à tenir le Conseil d'administration régulièrement informé des progrès accomplis. Le PNUD et le FNUAP ont été priés d'organiser prochainement une réunion informelle conjointe d'information concernant leurs cadres de contrôle interne et leurs cadres de gestion des risques de l'entreprise.

60. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leur appui et a souligné que le FNUAP savait gré au Conseil d'administration des indications données au sujet des 11 priorités. Elle a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP était résolu à continuer de renforcer la conception, la gestion et le suivi des programmes ainsi que les mécanismes de contrôle interne. Le FNUAP avait entrepris d'élaborer une stratégie pour la conduite des opérations dans les environnements peu sûrs. Le FNUAP prenait tous les rapports d'audit très au sérieux et la Direction générale faisait rapidement le nécessaire, avec les bureaux de pays et les divisions du Siège, pour régler les questions identifiées et appliquer les recommandations formulées à l'issue des audits. La Directrice exécutive adjointe a exposé les différents aspects de l'initiative mise en œuvre par le Fonds pour optimiser la gestion axée sur les résultats et le calendrier élaboré à cette fin et a mentionné plusieurs des mesures adoptées par le FNUAP pour améliorer constamment l'apprentissage et la formation. S'agissant de la planification de la succession, elle a évoqué des mesures comme l'établissement de fichiers de candidats présélectionnés à des postes clés; l'exercice annuel de rotation du Fonds; les cheminements de carrière; et les réunions organisées avec les directeurs de division pour discuter des départs et des mouvements prévus de personnel. Elle a relevé que, selon une étude réalisée par le Réseau Ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le FNUAP était la seule organisation ayant introduit un cadre formel de planification de la succession. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que le FNUAP serait heureux, en consultation avec le PNUD, d'organiser la réunion conjointe d'information demandée.

61. Le Directeur de la Division des services de contrôle, tout en réitérant que le Fonds restait déterminé à renforcer la gestion axée sur les résultats, a insisté sur l'importance qu'il y avait à pouvoir programmer sur la base d'informations factuelles et a ajouté que le FNUAP accordait une attention accrue au suivi. Il a souligné en outre que les activités des programmes devaient être fondées sur une évaluation approfondie qui permette au FNUAP et à ses partenaires d'exécution de disposer d'indicateurs appropriés pour mesurer les résultats. Il a exposé les travaux en cours concernant la modalité de l'exécution nationale et a noté que les mesures adoptées par l'Administration en 2008 avait permis de réduire considérablement le nombre de rapports d'audit de projets faisant l'objet d'une exécution nationale qui étaient assortis de réserves. Le FNUAP se félicitait de l'appui et des indications données par le Conseil d'administration au sujet de questions comme la modalité d'exécution nationale et les nouvelles modalités d'assistance, y compris les approches sectorielles, le panier de fonds et le soutien budgétaire direct. Le Directeur a évoqué les difficultés qu'il y avait à recruter des auditeurs qualifiés pour pourvoir les postes vacants et a précisé que la Division des services de contrôle

étudiait les moyens d'élargir la couverture des audits, y compris en externalisant une partie de son travail.

62. La Présidente du Comité consultatif d'audit a répondu aux questions posées, faisant observer que l'important n'était pas le nombre d'appréciations insatisfaisantes mais plutôt la question de savoir si les recommandations et observations formulées à l'issue des audits étaient appliquées et si des mesures correctives étaient prises pour remédier aux déficiences identifiées. Elle a souligné que l'Administration du FNUAP était résolue à appliquer ces mesures correctives. Notant que le Fonds avait l'intention de faire tout le nécessaire pour que soient mises en œuvre des méthodes de gestion axées sur les résultats, elle a ajouté que le Comité consultatif d'audit avait entrepris une tournée des bureaux de pays et des bureaux régionaux pour discuter des difficultés rencontrées et donner des indications sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience. S'agissant des questions liées à la modalité de l'exécution nationale, elle a mis en relief l'importance que le Comité consultatif d'audit attachait à l'engagement pris par le Fonds de continuer d'améliorer le processus d'exécution nationale. S'agissant de la politique en matière de contrôle, le Comité consultatif d'audit avait l'intention de mener une étude de son impact pour déterminer si les résultats escomptés avaient été atteints, et il formulerait les recommandations appropriées. Il importait au plus haut point que la fonction d'audit interne soit associée d'emblée au nouveau processus opérationnel. S'agissant des risques auxquels était exposé le FNUAP, la Présidente du Comité consultatif d'audit a expliqué le modèle de gestion des risques élaboré par la Division des services de contrôle et a noté que ce modèle, joint au programme d'évaluation des risques ainsi qu'à d'autres initiatives nouvelles, avait permis au FNUAP de mieux comprendre les risques auxquels il était exposé et y parer en adoptant et en mettant en œuvre une stratégie de gestion des risques de l'entreprise. Pour ce qui était du renforcement de la Division des services de contrôle, la principale difficulté tenait au recrutement et à la fidélisation de personnel qualifié, et des mesures auraient été adoptées à cette fin. En conclusion, la Présidente du Comité consultatif d'audit a mis en relief l'importance de la planification de la succession ainsi que la nécessité de doter la Division d'un directeur adjoint énergique.

63. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/15, relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les activités d'audit et de contrôle internes.

XI. Missions de visite

64. Le Président a demandé au rapporteur de la mission commune de visite au Cambodge et au rapporteur de la mission de visite au Népal de présenter leurs rapports respectifs.

65. Se référant à la visite commune au Cambodge, une délégation a confirmé que la visite avait été utile, a mis en relief le concours apporté par l'équipe de pays des Nations Unies et a remercié les organisateurs et les participants d'avoir rendu possible une visite aussi instructive. Cette délégation a demandé que le rapport de mission soit communiqué à l'équipe de pays des Nations Unies étant donné qu'il contenait des informations utiles.

66. S'agissant de la mission de visite au Népal, la délégation népalaise s'est dite satisfaite des résultats de la visite et a remercié le PNUD et le FNUAP de l'appui qu'ils apportaient aux efforts nationaux de développement. Elle s'est dite préoccupée par la place considérable que le rapport faisait aux questions politiques, et en particulier au processus de paix, alors qu'il ne prêtait guère d'attention aux efforts de développement et aux activités opérationnelles des organisations intéressées ni à la portée du plan triennal de développement élaboré par le pays. Elle a demandé au Conseil d'administration de ne pas perdre de vue qu'une mission des Nations Unies se trouvait déjà sur place, chargée par le Conseil de sécurité de faciliter le processus de paix. Deux autres délégations ont exprimé l'avis que certains des paragraphes du rapport dépassaient le mandat du PNUD et du FNUAP et ont demandé à ces institutions de se concentrer sur leurs domaines de compétence respectifs. La délégation népalaise et les deux autres délégations en question ont demandé que certains amendements soient apportés au rapport. Une délégation a demandé quelle était l'origine de la recommandation tendant à ce que le PNUD et le FNUAP collaborent avec le Ministère de la santé à la prestation des services de santé, particulièrement dans le domaine de la santé génésique.

67. Le rapporteur de la mission de visite au Népal a pris acte des observations formulées et a expliqué l'approche qui avait présidé à l'élaboration du rapport. Il a reconnu que, sur certains points, le texte du rapport pourrait être modifié et élucidé.

68. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite du Cambodge (DP-FPA/2009/CRP.1) et du rapport sur la mission de visite au Népal (DP/2009/CRP.2-DP/FPA/2009/CRP.1).

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population

Observations liminaires du Président du Conseil d'administration

69. Dans son allocution liminaire, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a souligné que l'un des principaux éléments de l'intervention mise sur pied pour faire face à la crise économique et financière actuelle et promouvoir un développement durable consistait à continuer d'investir dans le secteur social, de sorte qu'il n'y ait pas de recul dans les progrès accomplis par les pays. Il importait de poursuivre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de les intégrer aux politiques et aux cadres de développement élaborés à l'échelon national. Affirmant que le FNUAP était éminemment placé pour fournir une assistance aux pays à cette fin, le Président a insisté sur la contribution clef que le FNUAP pouvait apporter au renforcement des capacités nationales. Il a remercié la Directrice exécutive et les fonctionnaires du FNUAP de leur dévouement et des efforts inlassables qu'ils déployaient pour fournir une assistance aux pays dans les domaines de la dynamique démographique, de la santé génésique, y compris la planification de la famille et la prévention de l'infection par le VIH, et de l'égalité des sexes.

XII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

70. La Directrice exécutive a commencé sa déclaration (disponible à l'adresse http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_annual.html) en souhaitant la bienvenue à Helen Clark, nouvel Administrateur du PNUD, et en relevant que chacun des quatre fonds des programmes était maintenant dirigé par une femme. Elle a salué l'œuvre accomplie par Peter Piot, ancien Directeur exécutif du programme ONUSIDA, et a souhaité la bienvenue à son successeur, Michel Sidibe. Notant les défis auxquels le monde était confronté, elle a déclaré qu'aucun dirigeant, aucune organisation ni aucun État ne pouvait à lui seul les relever : la coopération et la compréhension entre les nations et les peuples étaient essentielles, de même qu'un solide sens de la solidarité, une claire compréhension de la justice globale et une authentique confiance mutuelle. Elle a remercié tous les pays qui avaient versé des contributions au FNUAP et a fait observer que les multiples crises auxquelles le monde était confronté créaient des possibilités de renforcer la réforme des Nations Unies et d'harmoniser les interventions mises sur pied par le système des Nations Unies pour appuyer des efforts nationaux de développement. Il fallait saisir les possibilités de promouvoir davantage la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FNUAP accordait une importance particulière à la réalisation du cinquième objectif concernant l'amélioration de la santé maternelle. La prochaine session de fond du Conseil économique et social et les réunions régionales qui auraient lieu à l'occasion du quinzième anniversaire de la Conférence constitueraient des occasions de promouvoir les programmes menés au plan mondial dans le domaine de la santé, y compris la santé maternelle. Lors de la récente session de la Commission sur la population et le développement, il avait été reconnu que les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à éliminer la pauvreté et la faim et à améliorer la santé et l'éducation ne pourraient pas être atteints s'il n'était pas accordé une attention accrue à la dynamique démographique et à l'accès universel aux services de santé génésique d'ici à 2015. L'insuffisance des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence était donc préoccupante.

71. La Directrice exécutive a insisté sur le fait que le FNUAP était résolu à mieux contribuer à l'amélioration de la santé des mères, des femmes et des jeunes partout dans le monde et collaborait avec une large gamme de partenaires, dont l'UNICEF, la Banque mondiale et l'OMS. Relevant que « tous conjuguent leurs forces pour qu'aucune femme ne meure en donnant la vie », elle a signalé que le FNUAP collaborait avec ses partenaires pour réintégrer une planification volontaire de la famille dans le contexte de la santé génésique des femmes et de la réduction de la mortalité maternelle. Elle a exposé en détail les activités réalisées en 2008 pour aider les pays à préparer la série de recensements de 2010, faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud, renforcer les capacités nationales, appuyer les programmes de prévention du VIH et intégrer aux programmes la santé sexuelle et génésique et la prévention du VIH/sida, combattre la mutilation génitale des femmes et la violence sexiste, promouvoir et renforcer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, former les prestataires de services et améliorer l'efficacité des programmes d'intervention humanitaire et d'appui à la transition et au redressement.

72. La Directrice exécutive a demandé au Conseil d'administration de prolonger de deux ans, jusqu'à 2013, le cadre stratégique pour 2008-2011, y compris le cadre intégré de ressources et le programme régional, pour pouvoir l'aligner sur l'examen quadriennal complet des politiques opérationnelles de développement, comme demandé par l'Assemblée générale. Notant que l'on avait disposé de meilleures données de référence en 2008, la Directrice exécutive a fait savoir que le FNUAP s'attacherait à améliorer la qualité analytique des rapports et à mieux les cibler sur les résultats des programmes de développement. En outre, le FNUAP continuait de s'employer à renforcer les systèmes axés sur les résultats, le contrôle et l'obligation redditionnelle. En ce qui concerne ce dernier point, le FNUAP avait créé en 2008 un Bureau de la déontologie et avait mis en place un dispositif de transparence financière. Le FNUAP avait élaboré un programme échelonné pour la mise en œuvre des normes IPSAS et ses états financiers seraient établis en pleine conformité avec les normes IPSAS le 31 décembre 2012 au plus tard. Enfin, la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de l'avancement du processus de réorganisation du Fonds et a déclaré que le FNUAP continuerait de faire porter son attention sur la gestion du changement, la continuité opérationnelle et une gestion toujours plus serrée des résultats et des risques. Elle a conclu en remerciant les membres du Conseil d'administration de leur appui continu au FNUAP et à la vision que reflétait le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

73. Les délégations ont félicité la Directrice exécutive et les fonctionnaires du FNUAP des résultats obtenus en 2008, période marquée par de profondes transformations des structures du FNUAP, et ont relevé que les membres du personnel du FNUAP travaillaient dans certains des environnements les plus difficiles qui soient au monde. Elles ont félicité la Directrice exécutive du dynamisme avec lequel elle avait présidé le Comité de haut niveau sur la gestion et encouragé la réforme des Nations Unies, y compris dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action » et de l'harmonisation des pratiques opérationnelles. Les délégations ont relevé avec plaisir que le FNUAP avait accordé une attention accrue à la dynamique démographique et à sa relation avec le développement durable. Elles se sont dites satisfaites de l'appui que le FNUAP avait apporté à la préparation de la série de recensements de 2010 ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données. Une délégation a souhaité avoir un complément d'information au sujet des méthodes en matière de collecte et d'utilisation des données. Il a été souligné que la priorité devait être accordée à l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique et à l'information sur les services de soins de santé.

74. Les délégations se sont accordées à reconnaître la contribution que le FNUAP pouvait apporter à la solution des problèmes brûlants de développement, partout dans le monde, et le FNUAP a été encouragé à accorder une attention accrue aux rôles et aux responsabilités des garçons et des hommes et aux besoins multisectoriels des jeunes. Les délégations se sont dites satisfaites de l'accent marqué que le FNUAP mettait sur l'action menée au plan national, par exemple en appuyant la prise en main par les pays, le développement des capacités et le renforcement des systèmes nationaux de santé. Elles se sont félicitées de la place faite à la modalité de l'exécution nationale ainsi que de la création, au Siège, d'un service spécialement chargé de cette modalité d'exécution. Elles ont relevé l'importance critique que revêtait la sécurité d'approvisionnement en produits de

santé et en matière de procréation, qui devait faire partie intégrante des politiques nationales de santé, et ont relevé que des progrès commençaient à se faire jour dans plusieurs pays.

75. Faisant observer que les objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement étaient intimement liés, les délégations ont souligné le rôle clef qui incombait au FNUAP dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence, lequel, 15 ans après son adoption, continuait de revêtir la plus haute importance. Des délégations ont noté également les défis à relever à plus long terme dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et les changements climatiques. Elles ont exprimé de sérieux doutes quant aux perspectives de réalisation du cinquième objectif concernant la santé maternelle et ont relevé qu'il ressortait de tous indicateurs relatifs à la santé génésique que c'était dans le domaine de la réduction de la mortalité maternelle que l'on avait le moins avancé. Notant que le Conseil des droits de l'homme pourrait utilement s'employer à susciter une prise de conscience accrue des incidences sur les droits de l'homme de la mortalité et de la morbidité maternelles, une délégation a fait savoir qu'elle avait l'intention de présenter, à la prochaine session du Conseil, un projet de résolution sur la mortalité et la morbidité maternelles dues à des causes pouvant être évitées et les droits de l'homme. Quelques délégations se sont dites préoccupées par le phénomène de la mutilation génitale des femmes et par les conséquences négatives permanentes qu'elle avait sur leur santé. Des préoccupations ont été exprimées aussi au sujet de la diminution des ressources disponibles pour les programmes de planification de la famille. Une délégation a noté que, pour promouvoir la réalisation des quatrième et cinquième objectifs du Millénaire pour le développement, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale devraient s'employer d'urgence à élaborer une stratégie commune définissant clairement la répartition des tâches entre ces quatre institutions. Il a été souligné que l'œuvre menée par le FNUAP faisait une différence pour toutes les populations du globe. En outre, étant donné la crise financière, le FNUAP a été instamment engagé à continuer de se faire l'interprète des groupes les plus affectés, notamment des femmes, des jeunes et des pauvres. Reconnaisant la nécessité de mener une action de plaidoyer plus énergique au plan politique, l'une des délégations a apprécié l'appui apporté par le FNUAP aux activités parlementaires. Des délégations de pays d'Afrique ont apprécié l'engagement pris par le FNUAP d'aider les femmes et les jeunes africaines à mener une vie meilleure et plus saine et d'encourager l'établissement de liens entre la lutte contre le VIH/sida et la santé sexuelle et génésique.

76. Une délégation a souhaité savoir quelles avaient été les mesures adoptées pour faire en sorte que les femmes qui se trouvaient enceintes sans l'avoir voulu aient accès à la possibilité d'interrompre la grossesse dans des conditions hygiéniques ainsi qu'à des services de planification de la famille après l'interruption volontaire de la grossesse. Cette délégation a insisté sur le fait qu'il importait que le FNUAP collabore avec les autres organismes des Nations Unies pour établir un lien entre la prévention du VIH et les autres services de santé sexuelle et génésique; veille à ce que les interventions mises sur pied au niveau des pays aient un impact stratégique; renforce le suivi et l'évaluation de programmes de pays; et analyse comme il convient les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Notant que le FNUAP était investi d'une responsabilité spéciale en sa qualité

d'organisation multilatérale chef de file en matière de promotion de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, une autre délégation a, en l'encourageant à les poursuivre, appuyé les efforts faits par le FNUAP pour faciliter l'accès aux services de planification de la famille et de la santé maternelle afin de sauver la vie à des milliers de femmes et d'enfants en Afrique. Cette délégation a également encouragé le FNUAP à intensifier ses efforts en vue de renforcer l'efficacité et la transparence de son action et l'obligation redditionnelle.

77. Une délégation a noté que plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient besoin de ressources alors même qu'ils appartenaient à la catégorie « C » dans le système d'allocation des ressources du FNUAP. La mortalité maternelle était un domaine prioritaire dans lequel un appui accru s'imposait. Cette délégation a relevé que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes était l'une des plus « inégales » et qu'il importait de satisfaire d'urgence les besoins des groupes marginalisés, y compris les populations autochtones et les adolescents, en matière de santé génésique. Une autre délégation a appuyé la décision de renforcer les capacités institutionnelles du bureau sous-régional de la Jamaïque afin de lui permettre de mieux desservir les pays de l'est des Caraïbes.

78. Plusieurs délégations ont appuyé la prolongation du plan stratégique jusqu'en 2013, ainsi que la décision de repousser la date de l'examen à mi-parcours. S'agissant des rapports concernant les résultats, les délégations ont instamment demandé qu'il soit mis un accent plus marqué sur les réalisations et ont exprimé l'espoir qu'à l'avenir, les rapports contiendraient une comparaison des réalisations et des objectifs. Une délégation a demandé qu'un document conceptuel concernant l'examen à mi-parcours soit soumis au Conseil d'administration à sa session de janvier 2010. Étant donné le net accroissement des activités du FNUAP dans le domaine humanitaire, une délégation a demandé que cette question soit examinée plus en détail lors d'une future session du Conseil. Relevant que le rapport annuel était clair et instructif, les délégations ont encouragé le FNUAP à analyser davantage les résultats obtenus et à les comparer aux objectifs fixés, l'accent devant être mis sur les réalisations et pas seulement sur les indicateurs de résultats.

79. La Chine a fait savoir qu'elle porterait sa contribution aux ressources ordinaires du FNUAP à 950 000 dollars en 2009, et la Finlande a déclaré que sa contribution aux ressources ordinaires s'était accrue en 2009 de 31 % par rapport à l'année précédente. Le Japon a annoncé qu'il verserait une contribution de 31,1 millions de dollars aux ressources ordinaires du FNUAP, soit 1,3 % de plus que l'exercice précédent. Les États-Unis d'Amérique ont fait savoir qu'ils verseraient au FNUAP, en 2009, une contribution de 50 millions de dollars. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que les États-Unis d'Amérique avaient décidé de contribuer à nouveau au FNUAP. De nombreuses délégations ont instamment demandé à la communauté internationale de ne pas réduire le niveau de l'aide au développement, malgré la crise économique et financière actuelle.

80. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui, de leurs contributions et de leurs annonces de contributions pluriannuelles. Elle s'est également félicitée de ce que les États-Unis d'Amérique aient décidé de recommencer à verser des contributions au Fonds et a remercié le gouvernement de ce pays de sa généreuse contribution. Elle a exprimé sa reconnaissance aux pays qui avaient accru leurs contributions en dépit de la crise financière, dont la Chine, la

Finlande, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle a également remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir appuyé la prolongation de deux ans, jusqu'en 2013, du plan stratégique. En outre, elle a remercié l'Italie et le Japon des efforts qu'ils avaient déployés au sein du G-8 pour mobiliser des ressources financières en faveur de la réalisation des quatrième, cinquième et sixième objectifs du Millénaire pour le développement et du renforcement des systèmes de santé. La Directrice exécutive savait gré à la Nouvelle-Zélande des efforts qu'elle déployait pour rédiger une résolution relative à la mortalité maternelle en tant que question relevant des droits de l'homme dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. En outre, elle a remercié les délégations d'avoir appuyé les efforts faits pour resserrer les liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'avoir mis en relief l'importance que revêtaient les activités de collecte de données et de recensement dans le contexte de la population et du développement. Elle a fait savoir que le FNUAP présenterait un rapport sur ses activités humanitaires lors d'une future session du Conseil.

81. S'agissant des mesures adoptées pour faire face à la crise financière, la Directrice exécutive a noté que, d'une manière générale, le FNUAP prenait une part active aux travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination concernant la préparation de la stratégie à mettre en œuvre au niveau de l'ensemble du système. À son propre niveau, le FNUAP mettait particulièrement l'accent sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation dans les pays les plus vulnérables et s'attachait spécialement à mobiliser des ressources dans le cadre des nouvelles initiatives novatrices de financement des systèmes de santé. Au niveau des pays, le FNUAP collaborait avec ses partenaires pour aider les pays à suivre l'impact de la crise et à y faire face en accordant la priorité aux groupes vulnérables. Le FNUAP collaborait également à l'initiative « Unis dans l'action » pour appuyer la réalisation des priorités nationales et renforcer les systèmes nationaux.

82. Se référant à la réorganisation du Fonds, la Directrice exécutive a réitéré la ferme volonté du FNUAP d'accorder la priorité aux activités sur le terrain et de fournir un appui efficace aux pays. Elle a donné l'assurance au Conseil que le FNUAP avait entrepris de réorienter ses priorités vers les activités d'amont et que des outils de programmation et des programmes de formation avaient déjà été mis en place pour faciliter la mise en œuvre de cette approche. Elle a précisé en outre que, conformément à la répartition des tâches convenue entre les quatre organisations intéressées, il avait été élaboré un programme de travail unique pour un certain nombre de pays sélectionnés et que le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale avaient décidé de recenser les besoins et d'estimer les coûts et les besoins en personnel pour promouvoir la santé maternelle et la santé des nouveau-nés dans 25 pays prioritaires. En réponse à la question posée au sujet de l'accès et aux services d'interruption volontaire de grossesse et aux services postavortement, la Directrice exécutive a souligné que le seul moyen de réduire le recours à l'avortement était de promouvoir une planification volontaire de la famille universelle. Les soins postavortement faisaient partie intégrante de l'enveloppe de services de santé sexuelle et génésique. Conformément au paragraphe 8.25 du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et à la décision 85/19 du Conseil d'administration, le FNUAP n'appuyait ni n'encourageait l'avortement en tant que méthode de planification de la

famille. Le FNUAP collaborait avec les gouvernements pour les aider à renforcer leurs systèmes nationaux de santé ainsi qu'à élargir l'accès aux services de planification de la famille et à garantir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

83. La Directrice exécutive adjointe chargée des relations extérieures, des affaires des Nations Unies et de la gestion a remercié les délégations de l'appui qu'elles avaient manifesté dans leurs déclarations, notamment en ce qui concerne la cohérence de l'action menée à l'échelle de l'ensemble du système. Elle a expliqué comment le FNUAP contribuait à la réforme des Nations Unies et a noté que les enseignements retirés étaient intégrés à la programmation, notamment dans le contexte de la nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP était résolu à réaliser des gains d'efficacité et s'attachait en particulier à gérer le changement et à renforcer le cadre d'obligation redditionnelle et de contrôle interne.

84. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leur appui et a précisé que les activités de programmation du Fonds mettaient l'accent sur le lien qui existait entre la santé génésique et la prévention de l'infection par le VIH, notamment grâce aux mécanismes d'évaluation des liens qui étaient progressivement mis en place dans une soixantaine de pays. S'agissant de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la Directrice exécutive adjointe a précisé que le FNUAP collaborerait avec plusieurs partenaires et jouait le rôle d'institution chef de file dans les domaines de la prévention primaire chez les femmes et les filles et de la prévention des grossesses non désirées parmi les femmes séropositives.

85. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/16 concernant le rapport de la Directrice exécutive pour 2008 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2011.

XIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

86. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2009/3) et a rendu compte au Conseil d'administration des dernières estimations concernant les ressources ordinaires et des autres ressources du Fonds au 20 mai 2009.

87. Les délégations ont remercié le Chef du Service de mobilisation des ressources de sa présentation détaillée du rapport. Tout en relevant avec plaisir l'augmentation de l'enveloppe de ressources du Fonds, une délégation, se référant au ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources, a relevé que la proportion d'autres ressources était en hausse et a demandé si les donateurs pouvaient faire quelque chose à ce sujet.

88. La Directrice exécutive, notant que le FNUAP préférait recevoir des contributions à ses ressources ordinaires, a expliqué que la situation à cet égard dépendait des États Membres et que la tendance était à une augmentation de la proportion présentée par les autres ressources. Elle a de nouveau fait appel aux États Membres pour qu'ils versent des contributions aux ressources ordinaires du Fonds. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a fait observer que

l'augmentation des autres ressources était due en partie à l'existence de nouveaux mécanismes de financement comme les programmes conjoints et les « budgets uniques » dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action ».

89. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/17 relative aux engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

90. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) du FNUAP a présenté 11 nouveaux projets de descriptifs de programmes de pays et sept prolongations de programmes et a relevé que les projets de programmes avaient été élaborés à la suite d'un processus participatif auquel avaient pris part les gouvernements intéressés et les autres parties prenantes nationales et internationales, y compris la société civile. Les directeurs des bureaux régionaux pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale, l'Asie centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté plus en détail les projets de descriptifs de programmes de pays et les prolongations de programmes intéressant leurs régions respectives.

91. Les délégations ont relevé avec satisfaction que les projets de programmes de pays reflétaient les priorités et les besoins de développement des pays concernés et ont remercié le FNUAP de son appui et de son étroite collaboration. Elles ont appuyé l'accent qui était mis sur le renforcement des capacités nationales et l'amélioration des services de santé sexuelle et génésique, en insistant sur la nécessité de resserrer la coordination avec les donateurs. Quelques délégations ont noté que les projets de programmes de pays devraient refléter une analyse plus poussée et indiquer comment les enseignements retirés étaient intégrés aux nouvelles activités. Plusieurs délégations ont commenté des projets de programmes spécifiques, notamment en évoquant des questions comme la santé sexuelle et génésique dans le contexte des droits; le VIH/sida; la mortalité maternelle; la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; la santé sexuelle et génésique des adolescents; l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique, y compris pour les groupes de populations pauvres et vulnérables; la série de recensements de 2010; la violence contre les femmes; la nécessité d'envisager les besoins des Roms en tant que groupe, séparément des groupes les plus vulnérables comme les femmes, les jeunes et les personnes âgées; et le soutien et la participation aux activités des organisations non gouvernementales (ONG).

92. Les délégations des pays ci-après ont commenté les programmes élaborés pour leurs pays et ont remercié le FNUAP et le Conseil d'administration de leur appui : Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Équateur, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Liban, Mozambique, Ouzbékistan, Philippines, République démocratique populaire de Corée, Tadjikistan, territoire palestinien occupé et Turkménistan.

93. Les directeurs des bureaux régionaux ont remercié le Conseil d'administration de ses observations constructives et de son appui et lui ont donné l'assurance que les observations formulées seraient transmises aux pays intéressés pour qu'ils en prennent compte lorsqu'ils arrêteraient la version définitive de leurs programmes. Ils ont également répondu aux questions spécifiques posées par certains des membres du Conseil concernant l'intégration des programmes de santé génésique et

de programmes de prévention du VIH; la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; la série de recensements de 2010; le partage des enseignements retirés; le resserrement de la coordination entre les partenaires de développement; l'accroissement de la participation des ONG; les résultats et les indicateurs; et l'inclusion des Roms dans un programme régional.

94. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation pour deux ans des programmes pour le Kirghizistan, le Mozambique et les Philippines et a pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Azerbaïdjan, la République démocratique populaire de Corée, l'Iran (la République islamique d'), et le territoire palestinien occupé. Il a également pris note des projets de descriptifs de programmes pour l'Afghanistan, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Burundi, l'Équateur, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ainsi que les observations formulées à ce sujet, lesquelles seraient transmises aux pays intéressés pour qu'ils en tiennent compte lors de l'élaboration de l'évaluation finale de leurs programmes, conformément à la décision 2006/36.

XV. Évaluation

95. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté le rapport sur la politique du FNUAP en matière d'évaluation (DP/FPA/2009/4).

96. Les délégations ont appuyé l'accent qui était mis, dans la politique en matière d'évaluation, sur l'amélioration de l'efficacité des programmes, l'obtention de résultats et le renforcement des capacités nationales. Elles se sont félicitées des plans qui avaient été élaborés afin de renforcer les capacités d'évaluation du Fonds, notamment grâce à la désignation de conseillers régionaux en matière de suivi et d'évaluation et à la réalisation d'évaluations coordonnées et conjointes avec les partenaires. Elles ont encouragé le FNUAP à avoir davantage recours aux systèmes nationaux d'évaluation. Relevant que la fonction d'évaluation renforçait l'obligation redditionnelle, le contrôle et l'apprentissage, elles ont souligné qu'il fallait veiller à ce que la politique appliquée dans ce domaine permette de rehausser l'aspect apprentissage de l'évaluation. Quelques délégations ont déclaré que si elles auraient préféré un bureau de l'évaluation pleinement indépendant, elles reconnaissaient, étant donné les dimensions du FNUAP, qu'il était préférable dans la pratique d'incorporer le Bureau de l'évaluation à la Division des services de contrôle. Elles ont demandé au FNUAP de garantir l'indépendance de la fonction d'évaluation et de faire en sorte qu'elle soit séparée des fonctions de contrôle de la Division. Les délégations ont demandé des éclaircissements au sujet des rôles et des responsabilités des différentes entités intéressées, notamment pour ce qui était des rapports qu'elles devaient soumettre au Conseil d'administration et de la supervision de l'application des recommandations ainsi que de la qualité des évaluations; du double rôle de la Division des services de contrôle; du rôle joué par la Division des programmes en matière de coordination de la planification des évaluations; du rôle et de la structure du mécanisme de gestion et des connaissances; et de la terminologie employée dans le document.

97. Quelques délégations ont demandé des informations concernant l'établissement d'un ordre de priorités parmi les évaluations et leur planification; l'orientation thématique des évaluations et l'utilisation qui était faite de leurs résultats; le but des évaluations décentralisées et indépendantes et leur utilité; et les

liens entre les enseignements retirés des évaluations et la mise en œuvre de méthodes de gestion. Plusieurs délégations ont été d'avis que le document aurait dû comporter des détails pratiques sur l'application de la politique en matière d'évaluation. S'agissant de la divulgation des résultats des évaluations, quelques délégations ont demandé qu'ils soient diffusés aussi largement que possible et que, en règle générale, ils soient rendus publics. Mettant l'accent sur l'importance des rapports présentés au Conseil d'administration, quelques délégations ont invité le FNUAP à informer chaque année le Conseil des principales évaluations thématiques réalisées et des mesures appliquées par l'Administration pour donner suite aux recommandations formulées. Toutefois, d'autres délégations ont souligné qu'il fallait procéder avec prudence lorsqu'il s'agissait d'informations délicates et ont rappelé les difficultés qui avaient surgi au Conseil d'administration en 2008 au sujet de la question de la divulgation des rapports d'audit interne. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait suivre la même politique et la même approche que celles qui s'appliquaient à la divulgation des rapports d'audit interne. Elles ont appuyé la politique du FNUAP en matière d'évaluation qui avait été présentée. Une délégation a considéré que le Conseil d'administration devrait prendre note de la politique du FNUAP en matière d'évaluation et demander à la Directrice exécutive de la revoir après une période d'essai et de faire ensuite rapport au Conseil sur les domaines dans lesquels pourraient être introduites des améliorations. Une délégation a posé une question au sujet de l'appui apporté par le FNUAP en matière d'interruptions volontaires de grossesses.

98. En réponse à la question posée par cette délégation, la Directrice exécutive a précisé que, conformément au paragraphe 8.25 du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et à la décision 85/19 du Conseil d'administration, le FNUAP n'appuyait pas ni n'encourageait l'avortement comme méthode de planification de la famille. Il appuyait la planification volontaire de la famille pour prévenir les grossesses non souhaitées et éliminer ainsi le recours à des interruptions volontaires de grossesses et s'employait, de concert avec les gouvernements, à renforcer leurs systèmes nationaux de santé pour qu'ils puissent faire face efficacement aux complications résultant d'avortements réalisés dans des conditions peu hygiéniques et sauver ainsi la vie des intéressées.

99. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations des observations enrichissantes qu'elles avaient formulées au sujet de la politique en matière d'évaluation. Elle a souligné que le FNUAP accordait la priorité au renforcement des capacités nationales, notamment en mettant à la disposition des pays des directives et des outils d'évaluation, en organisant des programmes de formation et d'apprentissage, en diffusant les enseignements retirés des évaluations et en ayant recours aux systèmes nationaux d'évaluation. Elle a ajouté que le FNUAP avait déjà entrepris des évaluations conjointes, notamment en Inde et en République-Unie de Tanzanie. La gestion axée sur les résultats, à cet égard, faisait partie intégrante des évaluations. En réponse à la question posée au sujet du rôle et des responsabilités du Conseil d'administration, la Directrice exécutive adjointe a relevé que son rôle et ses responsabilités étaient définis dans les résolutions 48/162 et 49/128 de l'Assemblée générale et étaient reflétés également dans la politique du FNUAP en matière de contrôle. Elle a rappelé qu'elle avait, dans sa déclaration liminaire, exposé en détail quels étaient les rapports que le FNUAP devait soumettre au Conseil d'administration et a souligné que le Fonds s'attachait à perfectionner les

capacités de tous les gestionnaires en matière d'évaluation et à accroître le nombre de conseillers pour le suivi et l'évaluation affectés aux bureaux de pays.

100. Le Directeur de la Division des programmes a noté que les informations recueillies à l'occasion des évaluations étaient diffusées par Evalnet (système Internet). En outre, il était prévu de constituer une base de données pour faciliter le suivi des recommandations issues des évaluations. Le rapport annuel de la Directrice exécutive contiendrait systématiquement une section consacrée à l'évaluation, outre que le Conseil d'administration recevrait tous les deux ans le rapport périodique sur les activités d'évaluation. Le Directeur de la Division des programmes a assuré le Conseil qu'il serait d'emblée mis en place un solide cadre de résultats définissant les indicateurs, les points de référence et les objectifs des programmes de pays. En outre, il serait élaboré des directives et des plans d'évaluation définissant en détail les méthodes à suivre pour les évaluations.

101. Le Directeur de la Division des services de contrôle a retracé les origines de l'élaboration de la politique du Fonds en matière d'évaluation et il a mis en relief les liens qui existaient entre cette politique, d'une part, et le plan stratégique, le cadre de redevabilité et la politique en matière de contrôle du Fonds, de l'autre. Il a souligné que l'accent devait être mis sur l'indépendance des évaluations plutôt que sur la fonction de l'évaluation elle-même. S'agissant de la divulgation des résultats des évaluations, il a rappelé le paragraphe 44 de la politique du FNUAP en matière de contrôle (DP/FPA/2008/14) concernant la divulgation des rapports d'audit interne, et a relevé qu'il fallait suivre une approche cohérente à cet égard. Les évaluations appartenaient à tous les partenaires associés au processus de développement et, au paragraphe 129 de sa résolution 62/208, l'Assemblée générale avait insisté sur le fait que les pays de programme devaient assumer de plus en plus la responsabilité et la direction de l'évaluation de toutes les formes d'assistance.

102. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/18 relative à la politique du FNUAP en matière d'évaluation.

XVI. Questions diverses

Manifestation spéciale

103. L'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice générale de l'UNICEF ont organisé un déjeuner de travail au niveau des ambassadeurs concernant les mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF à la suite de la crise financière mondiale. Plus de 100 délégations ont participé à cette manifestation.

Réunions informelles

104. Le Conseil d'administration a tenu les réunions informelles ci après :

PNUD : a) Réunion d'information sur la consolidation de la paix et le redressement rapide; et b) Consultation informelle sur le budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal et l'examen à mi-parcours des arrangements de programmation;

FNUAP : a) Réunion d'information sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et sur le préservatif féminin; et b) Réunion d'information concernant un programme conjoint FNUAP-UNICEF concernant la mutilation génitale des femmes : accélération du changement;

PNUD/FNUAP/Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets. Réunion d'information conjointe concernant la mise en œuvre des normes IPSAS.
